

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 947

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 2

À l'alinéa 21 substituer aux mots :

« et traitements »

les mots :

« , aux traitements et aux prises en charges ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le Gouvernement veut demander à l'assurance maladie de s'intéresser à des situations qui ne correspondant pas stricto sensu à des maladies, on ne peut pas se limiter à des « traitements », il faut évoquer aussi les « prises en charge », ce qui correspondrait davantage à la réalité.